



L'ECHO DES LANCIERS

LE MOT DU MAIRE

Nous voici donc au tout début d'un nouveau mandat. L'équipe municipale a été largement élue et nous vous remercions, non seulement de la confiance que vous nous avez accordée, mais aussi de vous être déplacés aussi nombreux pour exercer votre droit de vote, dans le contexte anxieux du moment. Votre taux de participation au scrutin a été de 63,47 %, l'un des meilleurs de la Communauté de communes.

Ce Conseil municipal a été bien remanié puisque sept membres sur onze exercent leur premier mandat. Ils ont pu être un peu frustrés, après leur élection, de ne pouvoir s'investir autant qu'ils l'auraient souhaité car, en raison du confinement, aucune réunion n'a pu se tenir et c'est seulement le 24 mai qu'ils ont été officiellement installés dans leurs fonctions. Maintenant, la vie municipale a repris normalement, chacun a pu trouver sa place dans les différentes commissions et le budget a été voté.

Il est vrai que, depuis le 16 mars, nos vies sont totalement bouleversées. Cette crise sanitaire mondiale et inédite pour nos générations a révélé notre fragilité, pointé un peu plus les inégalités sociales, exacerbé nos peurs, ébranlé nos certitudes, mais elle a aussi stimulé notre capacité d'adaptation, de rebond, de créativité et de solidarité.

Localement, vous avez suivi les consignes avec beaucoup de discipline et je vous en remercie. Bien que cette période de repli forcé ait été parfois difficile à vivre, nous avons au moins la chance de pouvoir profiter un peu de la nature, ce que de nombreux urbains nous ont envié. Dommage que nous n'ayons pas plus d'emplois à proposer pour permettre à nos jeunes de rester ou de revenir dans nos campagnes.

L'économie et l'emploi dépassent les compétences de la commune mais nous y travaillons au niveau de la Communauté de communes.

Bel été à tous !

Gérard Vernis

A NOTER SUR VOS AGENDAS

- Samedi 1^{er} août : Soirée cabaret organisée par le Comité des fêtes. Les contraintes imposées par la crise sanitaire empêchent l'organisation de la fête habituelle. Pour ne pas perdre les traditions de la fête patronale, le Comité des fêtes organise cette soirée pour réunir la population : vous êtes attendus !
- Vendredi 14 août : Ciné plein air organisé par la Communauté de communes aux Quatre-Vents.
- Lundi 7 septembre : Assemblée générale de l'Amicale laïque.
- Samedi 12 septembre : Troisième Brofoire (brocante et foire) organisée par le Comité des fêtes.
- Samedi 26 septembre : Bal TRAD organisé par Cap au Village.
- Mardi 6 octobre : Rencontre avec la Communauté de communes du bocage bourbonnais.
- Samedi 10 octobre : Repas du CCAS.
- Samedi 7 novembre : Soirée Pot au feu du Comité des fêtes.
- Dimanche 29 novembre : Marché de l'Avent organisé par l'Amicale laïque.

ELECTIONS

Conseil municipal élu le 15 mars 2020



De gauche à droite : Eric Bouchon, Gérard Vernis, Bertrand Dorlencourt, Sandrine Jacquet, Julien Barbat, Lola Govignon, Mathéo Lafleurriel, Thibault Gironnay, Christian Collaye, Helen Sheppard, Christine Prieur

■ Gérard Vernis, maire, président du CCAS, délégué communautaire (Vice-Président), membre de toutes les commissions

■ Eric Bouchon, 1^{er} adjoint

■ Christine Prieur, 2^e adjointe

■ Christian Collaye, 3^e adjoint

■ Julien Barbat, conseiller municipal

■ Bertrand Dorlencourt, conseiller municipal

■ Thibault Gironnay, conseiller municipal

■ Lola Govignon, conseillère municipale

■ Sandrine Jacquet, conseillère municipale

■ Mathéo Lafleurriel, conseiller municipal

■ Helen Sheppard, conseillère municipale

Permanence des élus

Mardi de 11h à 12h : Christine Prieur

Judi de 11h00 à 12h00 : Gérard Vernis

Vendredi de 11h00 à 12h00 : Christian Collaye

Samedi de 11h00 à 12h00 : Eric Bouchon

Commissions et délégations

■ **C.C.A.S.** (Centre communal d'action sociale) : Eric Bouchon, Christian Collaye, Sandrine Jacquet, Christine Prieur, Gérard Vernis

■ **Commission affaires scolaires** : Eric Bouchon, Thibault Gironnay, Lola Govignon, Sandrine Jacquet, Mathéo Lafleurriel

■ **Commission communication** : Julien Barbat, Thibault Gironnay, Lola Govignon, Mathéo Lafleurriel, Christine Prieur, Helen Sheppard

■ **Commission finances** : Tout membre du Conseil disponible et intéressé

■ **Commission fleurissement et aménagement de l'espace public** : Eric Bouchon, Christian Collaye, Thibault Gironnay, Lola Govignon, Sandrine Jacquet, Mathéo Lafleurriel, Christine Prieur

■ **Commission travaux** : Tout membre du Conseil disponible et intéressé

■ **Commission de voirie** : Eric Bouchon, Christian Collaye, Bertrand Dorlencourt, Helen Sheppard

■ **Communauté de communes** : Gérard Vernis (délégué titulaire) et Eric Bouchon (délégué suppléant)

■ **S.I. Voirie Ygrande** : Christian Collaye, Bertrand Dorlencourt (délégués titulaires). Eric Bouchon, Helen Sheppard (délégués suppléants)

■ **Sivom Nord-Allier** (Syndicat intercommunal à vocations et objectifs multiples eau et assainissement Nord Allier)

Julien Barbat, Christian Collaye, (délégués titulaires).
Lola Govignon, Helen Sheppard (déléguées suppléantes)

■ **SDE 03** (Syndicat départemental d'énergie de l'Allier)

Christine Prieur (déléguée titulaire). Bertrand Dorlencourt (délégué suppléant).

■ **S.I. Collège Bourbon l'Archambault et SI Collège Lurcy-Lévis**

Eric Bouchon, Mathéo Lafleurriel (délégués titulaires).
Thibault Gironnay, Lola Govignon (délégués suppléants).

■ **Centre Social Bourbon**

Christine Prieur (déléguée titulaire). Lola Govignon (déléguée suppléante)

■ **Centre Social Lurcy-Lévis**

Christine Prieur (déléguée titulaire). Lola Govignon (déléguée suppléante)

■ **Association aide-ménagère Pouzy**

Christian Collaye (délégué titulaire). Eric Bouchon (délégué suppléant)

■ **C.N.A.S.** (Comité national d'action sociale)

Julien Barbat (délégué titulaire)

■ **A.T.D.A.** (Agence technique départementale de l'Allier)

Helen Sheppard (déléguée titulaire)

■ **Correspondant défense**

Eric Bouchon (délégué titulaire)

■ **Sictom** (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères)

Julien Barbat, Christine Prieur (délégués titulaires). Eric Bouchon, Mathéo Lafleurriel (délégués suppléants).

LE ROLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les 15 mars 2020, 11 nouveaux élus ont été choisis à Franchesse avec un **taux de participation** de 63,47 % contre 44,66 % au niveau national. Quels sont leurs responsabilités et leurs périmètres d'action ?

Les conseillers municipaux sont élus, pour un **mandat** de six ans, au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales. Ils sont élus dans le but d'agir pour l'intérêt local et représentent les habitants. Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal. Le maire reste toujours garant des actes de ses adjoints. En l'absence du maire, c'est le premier adjoint qui le remplace. Le Conseil doit se réunir au moins une fois par trimestre et la séance est en principe ouverte au public sauf si le conseil en décide autrement.

Accompagné par le Conseil municipal, **le maire** est à la fois exécutif de la commune et agent de l'Etat. Le maire exerce ses attributions sous le contrôle du Conseil municipal, dans le cadre des délégations qui peuvent lui être accordées par ce dernier, et également sous le contrôle du préfet, puisqu'une grande partie des actes qu'il prend sont soumis au contrôle de légalité.

Le maire représente la commune à l'égard des tiers. Il est chargé de préparer et d'exécuter le budget et les délibérations du Conseil municipal. Il est seul chargé de l'administration municipale, mais il peut procéder à des délégations de fonctions ou de signature. Il est chargé de l'état civil, célébrant les mariages par exemple, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement citoyen. En outre, le maire est chargé des pouvoirs de

police. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe les contrats et gère le patrimoine communal.

Le maire et l'équipe municipale mettent en œuvre les services publics de la vie quotidienne, par exemple l'assainissement du bourg, le CCAS ou l'école, de l'économie locale ou d'animation sociale ou culturelle.

Certains services publics sont délégués à des **organes intercommunaux** : la collecte et le traitement des ordures ménagères est assurée par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Cérilly, la production et la distribution de l'eau potable sont gérées par le Syndicat Intercommunal à Vocations et Objectifs Multiples eau et assainissement (SIVOM) Nord Allier.

Franchesse fait partie de la **Communauté de communes du bocage bourbonnais** (qui regroupe 25 communes pour environ 14 000 habitants et plus de 735 km²) et dispose d'un siège au Conseil communautaire. La Communauté de communes est notamment chargée du développement économique du territoire (par exemple, la création d'une zone d'activités à Bourbon l'Archambault ou un soutien aux entreprises), de la promotion du tourisme, de la petite enfance (crèches de Bourbon et de Saint-Menoux) de la protection et mise en valeur de l'environnement (par exemple, l'Atlas de la biodiversité communautaire), et de la création et gestion de maisons de services au public (par exemple, France Services au Montet).

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>; MNT & VOUS, magazine de la Mutuelle Nationale Territoriale ; <https://www.cc-bocage-bourbonnais.com/>.

SAMEDI 1^{er} AOUT 2020

STADE DES TUTELLES - FRANCHESSE

À partir de 19H

EN PLEIN AIR

SOIRÉE

**« CABARET DES
LANCIERS »**

**PATRICK BOUFFARD
ET SES COPAINS**
Tradition



**SNACK &
BUVETTE**

CONCERT DES « TORSES-NUS »



ENTRÉE

GRATUITE

**Humour
le Pè Louis**



& Fantaisie

IPNS

POPULATION DE LA COMMUNE

Selon les données de l'Insee du 1^{er} janvier 2020, la population légale de la commune de Franchesse est en hausse : 459 en 2011, 477 en 2016 et 483 en 2017.

RPI FRANCHESSE/SAINT PLAISIR

Malgré des conditions difficiles pour cette fin d'année scolaire 2019-2020, les enseignantes du RPI ont maintenu un bon fonctionnement tout au long du confinement. Lors de la réouverture des classes le 14 mai dernier l'effectif des élèves présents en classe n'a fait qu'augmenter jusqu'à finir l'année avec la quasi-totalité des élèves. Les acquis des élèves ont donc pu être révisés convenablement avant la prochaine rentrée.

Laetitia Duprat, enseignante à Franchesse, prévoit de maintenir le projet de randonnée établi cette année scolaire.

Dans l'espoir que les conditions sanitaires permettront au RPI des écoles de Franchesse et de Saint Plaisir de maintenir les projets et les apprentissages qui vont être mis en place.

Effectifs 2020-2021

17 élèves à Franchesse

44 élèves à Saint Plaisir

Inscriptions 2020-2021

4 places restantes en TPS (toute petite section) à Franchesse à compter de janvier (les enfants nés avant avril sont prioritaires).

Accueil des TPS seulement le matin, sans possibilité de manger à la cantine.

L'EPIDEMIE DE COVID 19 A FRANCHESSE

Comme dans toutes les communes de France, la **population de Franchesse** a été **confinée** pendant plus de deux mois au printemps. Les manifestations communales ont été annulées, les élections municipales perturbées, les services publics dégradés.



La commémoration de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie le 8 mai 1945 qui a mis fin à la deuxième guerre mondiale a tout de même eu lieu en format restreint. Une gerbe a été déposée au monument aux morts de la commune.

Pendant cette période, l'équipe municipale s'est assurée que chaque habitant de Franchesse, confiné, avait accès aux services et commerces vitaux. Une **distribution de masques** fournis par la Région a eu lieu auprès de chaque foyer en avril. Des masques fournis par le Conseil Départemental et la Commune ont aussi été mis à disposition gratuitement à la Mairie. Ceux qui ne sont pas encore venu chercher leurs masques peuvent évidemment encore venir à la Mairie. Selon le ministère de la santé, l'épidémie n'est pas terminée, et il est important de continuer à **prendre des précautions** pour se protéger soi-même et protéger les autres. Nos remerciements à Alice Ville pour les masques offerts aux habitants de la commune.



Depuis le **déconfinement** de début juin, la vie reprend son cours à condition de respecter les gestes barrières et les règles de distanciations physiques. Une fête de la musique a pu avoir lieu le 21 juin dans le jardin de l'ancienne poste et a réuni quelques dizaines de personnes autour de musiciens et chanteurs locaux et aussi de quelques verres de l'amitié. L'association des amis de Pierre Brizon a aussi tenu son assemblée générale le 27 juin à la salle des fêtes et déposé une gerbe.

L'école a également accueilli les enfants même si certains ont préféré attendre la rentrée de septembre.

Vous découvrirez dans ce bulletin les autres manifestations et animations prévues à Franchesse dans les semaines et mois à venir.

Une mention particulière pour les **commerces et services de la commune**, la boulangerie et l'épicerie, Cidaumat et Judy, la ferme Debarnot et la microentreprise yvelec, qui sont restés ouverts pendant le confinement et ont ainsi évité des déplacements à leurs clients. Malheureusement notre restaurant Le Chuchal a dû rester fermé.

Tous les services publics de la commune ont réouvert à leurs horaires habituels.

LE DICTIONNAIRE DU LANCIER

« Nous savons tous que nous devons nous intéresser aux vieilles pierres, les étudier, empêcher qu'on ne les détruise ou que les marchands ne les emportent. Mais nous devons savoir aussi que, comme les vieilles maisons, les vieux châteaux, les vieilles églises, les mots sont des témoins du passé... On ne s'imagine pas ce qui se cache d'antiquité derrière les mots » M. Antoine Meillet

Abraser, verbe. Détruire, démolir.

Employé depuis le XIV^{ème} siècle dans le parler de Franchesse.

Barriau, subs. masc. Portillon placé devant une porte.

Le même objet est appelé *entrousse* à Ygrande.

Cafrenon, subs. masc. Petite pièce étroite et obscur.

Se prononçant « cafrnon » à Franchesse.

Disable, adj. Qui peut être dit.

Se prononçant « disâbe », ce mot est surtout employé avec la négation : « c'est pas *disâbe*. »

Ebrevagé, part. passé. Injure désignant une personne qui manque de bon sens.

Une ancienne croyance attribut à certains breuvages le pouvoir de troubler la raison, d'où le mot ébrevagé qui se prononce « éb'rvagé ».

Fertouiller, verbe. Variante du mot *frétiller*.

Se prononçant « frtouiller » ce mot peut aussi être un dérivé de *frotter*.

Gasille, subs. fem. Fillette/jeune fille.

Longtemps utilisé à Franchesse, des dérivés du mot se sont formés aux alentours tel que *gate* ou *gasoute*.

Extrait de Le parler de Franchesse de Frantz BRUNET édité en 1937.

LIRE A FRANCHESSE

Lire à Franchesse, c'est facile, varié et gratuit. Vous avez le choix entre la bibliothèque et la boîte à livres.

La bibliothèque : La commune possède un fonds de livres auquel s'ajoutent des ouvrages de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Les tournées du bibliobus de la Médiathèque permettent un renouvellement des livres deux ou trois fois par an. Le prêt est entièrement gratuit. Un grand parking, situé juste devant, rend l'accès facile.

Place de la Poste, Tél. : 04.70.66.72.29

Horaires : mercredi de 15h00 à 17h00

La boîte à livres : Située devant l'école, le principe en est le suivant : Dans cette boîte sont déposés des livres. Chacun peut venir en choisir un ou plusieurs et les

emporter gratuitement pour les lire. Chacun est aussi invité à en déposer, les mêmes ou bien d'autres afin que le plus de personnes possibles puissent en profiter. Les livres récents et en bon état sont les plus appréciés.



De nouveaux livres sont déposés chaque semaine : romans d'amour, classiques, policiers, terroir, il y en a pour tous les goûts. Accès permanent de jour comme de nuit.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, il est préconisé, comme pour les courses, de prendre les livres avec des gants, de les entreposer dans une pièce annexe deux ou trois jours avant de les lire.

FINANCES LOCALES

Compte administratif 2019

Ce compte qui trace la **réalisation des dépenses et des recettes** de la commune pour l'année 2019 a été voté le 12 mars 2020 par l'équipe municipale sortante.

Investissements

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	302 004 €	72 699 €	226 299 €
Recettes	302 004 €	67 545 €	131 486 €

En 2019 ont été réalisés **l'achat d'un lot du lotissement** de Chenevière pour 19 400 €, **l'acquisition de la maison Despret** pour 16 220 €, la suite des **travaux de réaménagement** de la mairie et de l'agence postale commencés en 2018 pour 2 280 € et divers matériels pour 2 900 €. Ces investissements ont été **financés par des subventions** pour 13 600 € et par **l'épargne** dégagée par le budget de fonctionnement pour 42 000 €.

Restes à réaliser : en dépenses, ils comprennent principalement un montant de 218 000 € prévu pour l'aménagement de la maison Despret et en recettes, le

financement de ces mêmes travaux moitié par emprunt pour 65 000 € et 60 000 € par subvention du département. Ces crédits seront repris au budget 2020.

Fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	550 186 €	353 002 €	0 €
Recettes	550 186 €	552 817 €	0 €

Les **dépenses** sont essentiellement destinées à financer le **fonctionnement** de la **mairie** et de **l'école** ainsi que des **subventions** et **participations à d'autres organismes** (Service incendie, Syndicat de voirie, Syndicat départemental d'énergie et les associations de la commune entre autres).

Les **recettes** sont constituées principalement par les **impôts locaux** tels que la taxe foncière et la taxe d'habitation, et par les **dotations de l'état**.

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 99 966 € avec les restes à réaliser

Fonctionnement : + 199 815 €

Résultat global : + 99 849 €.

Budget communal 2020

Le budget a été voté le 10 juillet 2020 par la nouvelle équipe municipale.

Investissements

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses	226 299 €	50 776 €	277 075 €
Recettes	131 489 €	145 586 €	277 075 €

Les **dépenses** d'investissement 2020 concernent **l'aménagement de la maison Despret** pour 218 000 € **l'achat d'un lot du lotissement** de Chenevière pour 17 000 € et les **acquisitions de matériel** pour 15 000 €.

Les **recettes** sont constituées par de **l'épargne**, la **subvention** départementale et **l'emprunt** prévu pour le financement de la maison Despret.

Fonctionnement

Dépenses	511 711 €
Recettes	511 711 €

Comme en 2019, la commune financera son fonctionnement et celui de l'école. Elle poursuivra le **soutien aux associations** de Franchesse afin de favoriser l'activité économique et culturelle. Le budget 2020 permettra de poursuivre **l'amélioration du cadre**

de vie par l'embellissement et le fleurissement des espaces publics dans le respect du développement durable, le **développement du tourisme** en lien avec le projet tourisme de la Communauté de communes en bocage bourbonnais et le **maintien des services publics**.

INFORMATIONS FISCALITE

Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

Le conseil municipal du 29 juin 2020 a décidé de maintenir **inchangés** les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour 2020. Il en est de même à la Communauté de communes du bocage bourbonnais ; le Conseil départemental ayant pour sa part diminué ses taux de 1,21%.

Taxe d'habitation 2020

Source : *Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)*

Depuis 2019, les communes ne votent plus de taux sur la taxe d'habitation, cet impôt ayant vocation à disparaître pour les résidences principales. L'Etat compensera la perte de recette correspondante pour les collectivités locales par le versement d'une dotation annuelle d'un montant équivalent.

En 2020, la **taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour 80 % des foyers**. La loi de finances pour 2020 publiée au *Journal officiel* du 29 décembre 2019 a en effet entériné sa suppression progressive. Cette exonération sera calculée sur la base de votre revenu fiscal de référence de l'année 2019 et accordé automatiquement si vous y avez droit. Un simulateur vous permet déjà de savoir si vous serez concerné.

En 2020, vous bénéficierez d'une **exonération** si votre revenu fiscal de référence de 2019 est inférieur aux plafonds ci-dessous :

27 706 € pour 1 part	35 915 € pour 1,5 part
44 124 € pour 2 parts	50 281 € pour 2,5 parts
56 438 € pour 3 parts	62 595 € pour 3,5 parts

Si votre revenu fiscal de référence de 2019 dépasse légèrement ces plafonds, vous pouvez avoir droit à une réduction.

Les **résidences secondaires** et les logements vacants ne sont **pas concernés** par cette mesure. Il faudra continuer à acquitter la taxe d'habitation.

Le site impot.gouv.fr propose un **simulateur** pour vérifier si vous êtes concerné par une exonération ou une réduction.

En indiquant votre revenu fiscal de référence 2018, le nombre de part(s) et le montant de votre taxe d'habitation (en option), vous obtiendrez une **projection**

fiable si votre situation n'évolue pas. Si vous êtes mensualisé et que le montant de votre taxe d'habitation est susceptible de diminuer en 2020, vous pourrez ajuster à la baisse le montant de vos mensualités.

La **suppression** de la taxe d'habitation **s'effectue progressivement** jusqu'en 2023 :

– En 2019, les ménages aux revenus modestes ont bénéficié d'un allègement de 65 % de leur taxe d'habitation ;

– En 2020, les ménages aux revenus les plus modestes seront intégralement exonérés de taxe d'habitation ;

– En 2021, les ménages aux revenus les plus élevés profiteront d'un dégrèvement de 30 % de leur taxe d'habitation ;

– En 2022, les ménages aux revenus les plus élevés profiteront d'un dégrèvement de 65 % de leur taxe d'habitation ;

– En 2023, tous les foyers seront exonérés de la taxe d'habitation.

Rappel concernant les ordures ménagères : mise en place de la TEOM au 1^{er} janvier 2020

Jusqu'en décembre 2019, tous les habitants de Franchesse payaient une redevance ordures ménagères (REOM) au SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) deux fois par an, en mai et novembre. Celle-ci était établie sur le nombre de ramassages et de personnes dans le foyer.

En 2020, la REOM devient la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La **TEOM** est à **payer par le propriétaire** ou l'usufruitier d'une propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est **calculée sur la même base que la taxe foncière** sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la moitié de la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées ni le nombre de personnes dans le foyer qui conditionne le montant de cette taxe. Une redevance spéciale restera pour les grandes entreprises et collectivités.

Concrètement **cette TEOM apparaîtra pour la première fois sur votre avis d'impôt foncier 2020**. Si vous êtes locataire, le propriétaire demeure seul redevable de la taxe à l'égard du fisc. Toutefois, il peut en obtenir le remboursement par le locataire au titre des charges locatives récupérables.

L'ASSAINISSEMENT A FRANCHESSE

La commune est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées de type unitaire, c'est-à-dire collectant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, relié depuis 1989 à une **lagune d'épuration** située en bordure du chemin de Rouère. Ce réseau dessert le bourg de Franchesse, soit environ 170 personnes. Les autres habitations fonctionnent en assainissement individuel.

Le lagunage est une **technique naturelle d'épuration** des eaux fondée sur la déseutrophisation. Le principe est de créer des milieux ou des bassins « tampons » dans lesquels les eaux usées ou polluées vont transiter avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Les phénomènes d'auto-épuration des eaux se font ainsi dans ces bassins, **préservant le reste du milieu naturel des conséquences néfastes des pollutions** et des effets négatifs de certains phénomènes d'auto-épuration.

A Franchesse, le lagunage est constitué d'un pré-traitement – dégrillage, dessablage, dégraissage –, d'un premier bassin de 810 m³ et d'un second bassin de 585 m³. Les eaux épurées se rejettent ensuite dans un fossé qui rejoint la Bieudre.

De 2013 à 2015, la Commune a fait réaliser le **contrôle** et le **diagnostic** des réseaux d'assainissement du Bourg qui ont mis en évidence un certain nombre de défauts que le Conseil municipal a décidé de corriger.

Les **travaux prioritaires** étaient le remplacement des collecteurs T1 et T7, très abimés, afin de limiter les **entrées d'eaux claires parasites permanentes** (ECPP) provenant des eaux souterraines (nappes) et qui peuvent perturber le fonctionnement de l'épuration des lagunes.

Le **collecteur T1**, tuyauterie ciment diamètre 400 mm, récupère les eaux usées du Bourg, de la rue des Fossés et du Village. Il se situe dans la parcelle derrière le Village et se déverse dans le réseau du Chemin de Rouère.

Le **collecteur T7**, tuyauterie amiante-ciment diamètre 200 mm, récupère les eaux usées de la route d'Ygrande, du faubourg de La Madeleine, d'une partie de la place Pierre Brizon et de la route de Coulevre. Il se situe dans le parc situé à l'arrière de la salle polyvalente et se déverse dans le réseau du Chemin de Rouère.



Le **remplacement** de ces **deux collecteurs** supprime environ 70 % des ECPP du réseau du Bourg.

En 2019, avec l'assistance de la maîtrise d'œuvre Impact Conseil, le dossier de consultation des entreprises (DCE) est mis à la disposition des entreprises. Neuf vont répondre et transmettre leurs offres. Les deux entreprises les mieux placées sont :

- pour les travaux de remplacement des deux collecteurs : Société Miro TP (03630 Désertines) ;

- pour les travaux d'essais d'étanchéité, inspections télévisuelles des deux collecteurs : Société ADTEC (71850 Charnay-Les-Maçon).

Les travaux ont débuté le 15 juin 2020 pour une durée de 6 semaines. Le **coût global** des travaux et de la maîtrise d'œuvre est de **68 167 €** dont la grande majorité est **financée** par des **subventions** du département (20 451 €) et de l'Agence de l'eau (27 267 €).

CINEMA DE PLEIN AIR



La Communauté de communes du bocage bourbonnais lance son « Ciné Plein Air », un programme de 4 **séances gratuites** en plein-air dont **une à Franchesse**, durant tout l'été pour toute la famille. Partager un bon film sous la voûte étoilée pour renouer avec la convivialité tout en profitant du plein air.

Pour toutes les séances : RDV la nuit tombante à **21h15** au pied de l'écran géant :

31 juillet : Séance à Buxières-les-Mines - *Le Taix, sur l'exploitation de Pierre Olivier*

Un pas vers vous dans l'Allier - Documentaire - 2h 47min, en présence du réalisateur Christopher Tourner et de membres de l'équipe de tournage. Restauration sur place avec SICABA (viande uniquement).

6 août : Séance à Châtillon - *Parc du Lavoir*

Le Grand Méchant Renard - Film d'animation pour toute la famille - 1h 20min

14 août : Séance à Franchesse - *Les 4 vents, chez Christine Prieur*

De nature bourbonnaise - Documentaire naturaliste pour toute la famille – 90min, séance précédée d'une présentation de son réalisateur Frank Pizon aux côtés de Gilles Gruet. Dédicaces du livre-DVD à l'issue de la séance (en vente sur place).

En raison des mesures sanitaires, les lieux seront limités à 250 places. Parking sur site // Merci de prévoir votre chaise et un vêtement adapté.

Pour tous renseignements : otbourbon@free.fr ou 04.70.67.09.79.

ETAT CIVIL

Décès :

- 5 mars 2020 : Raymonde COURTAUD, domiciliée « Champ Fougère »
- 12 mars 2020 : René CANCRE, domicilié « Le Champ Giraud »
- 10 avril 2020 : Michel MEVRET, domicilié « La Mouillère »
- 4 mai 2020 : Roland SAINT-MARC, domicilié « les Mariats »
- 24 mai 2020 : Louis RAGE, domicilié à Cournon d'Auvergne
- 28 mai 2020 : Jean PARIS, domicilié route de Limoise

Nos plus sincères condoléances aux familles.

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Laureen Bogacz,
- Christian Collaye,
- Lola Govignon,
- Christine Prieur,
- Helen Sheppard,
- Gérard Vernis.

CLASSEMENT 2019 DES MAISONS FLEURIES

NOM	Adresse	Catégorie *	Classement
THUARD Thérèse	le Pré de la Croix d'Or	1	1
DESURIER Paulette	22, Fbg de la Madeleine	1	2
VALNON Chantal	1, la Palissade	1	3
MINIEN Gislaïne	Les Drugnauds	1	4
YONNET René et Camille	21, rue des Lanciers	1	4
MEUNIER Sylviane	Le Village	1	7
GOVIGNON Roland	Le Champ de la Grange	1	7
DIAT Carine	La Rougeasse	1	8
CANCRE Julie	Le Coq	1	9
GOVIGNON Yves	13, Route de Limoise	1	10
COLLIN Nicole	27, rue des lanciers	2	1
DESAMAIS Nicole	7, Place Marguerite Chanier	2	2
AUDOUX Patricia	1, route d'Ygrande	2	3
PRIEUR Christine	Les Quatre-Vents	2	4
RABET Monique	Marchandière	7	1
VALNON Jacqueline	Les Regnaults	7	2

* **Catégories :** **1** - Maison individuelle avec jardin ou cour ; **2** – maison avec possibilité réduite de fleurissement ; **3** – immeuble collectif ; **4** – Hôtel, restaurant, café ; **5** – Ets industriel, commercial ou public ; **7** – ferme fleurie ; **8** – hébergement touristique.

PROMENADE A TRAVERS LES LIEUX-DITS DE FRANCHESSE

Nous présentons ici une chronique locale publiée il y a bien longtemps du regretté André Despret dont on reconnaît la plume.

Le nom des lieux-dits de la commune nous est à tel point familier que nous oublions que cette appellation n'est pas due au hasard et que le mot chante une réalité, pas toujours évidente d'ailleurs, parce que notre langue a changé ses mots trop usés ou leur a préféré d'autres, empruntés à quelque envahisseur parfois. Et pourtant, le fait de prononcer l'un de ces noms nous ramène plusieurs siècles en arrière, quand pour la première fois des hommes se sont établis sur cette terre de Franchesse. C'est pourquoi notre promenade à travers ces lieux-dits sera surtout une promenade « en remontant le temps ».

Le relief a fourni quelques-uns de ces noms : Le Mont est une hauteur qui surplombe la vallée de la Bieudre¹. Ces lieux élevés sont souvent exposés aux vents, c'est le cas pour les Quatre-Vents ou Bel-Air. Le panorama est quelquefois dégagé et le point de vue magnifique, comme aux Bogards dans lequel il faut voir une contraction de Beau-regard, comme dans une commune voisine. Ailleurs, on trouvera Bellevue, Beauvoir... Pas très loin, les Drugnauds peuvent venir du gaulois « dunum » (colline) à moins que ce ne soit du latin « deruptum » (hauteur, éboulis). Quant aux Passets, le latin « passus » (passage) peut en être l'origine ; et le chemin de Franchesse à Saint-Léopardin-d'Augy pouvait-il passer ailleurs entre les hauteurs des Bogards (point culminant de la commune) et la dépression du Roi des Bois ? Les bâtiments de la Cornarderie se trouvent sur une élévation, comme le nom dérivé du latin « corn » (escarpement, hauteur) l'indique.

Les places (latin « platea » : espace plat) s'étendent au pied de la ligne des crêtes qui partagent la commune. Quand on descend à Lavaud, l'origine apparaît clairement puisque c'est la contraction de la velade, ancien nom désignant une vallée.

La nature du sol a aussi donné des noms de lieux-dits : la couleur de la terre sans doute à la Rougeasse et à la Côte-Rouge. Le latin « petra » (pierre, rocher, endroit pierreux) s'est transformé en pérol, puis contracté en Proles. La construction de plusieurs routes partant de Franchesse s'est faite à partir de pierres tirées de carrières situées vers ces lieux (la Pérolle des Quatre-Vents).

Il n'est pas interdit de penser que Margeat dérive du gaulois « marga » (marne). Pour la Boulasserie, il peut s'agir de la racine « boul » (bouleau) : endroit

planté de bouleaux. Mais notre terre « boulaïse » (appelée bouloze dans le Mâconnais) pourrait fort bien avoir servi de baptême à cette contrée.

L'hydrographie a donné un nom à certains endroits. Les années de forte pluviosité, lorsque le ruisseau déborde, on imagine très bien ce que pouvait être le Lac en ces temps lointains. De même, un petit étang a dû donner son nom à la Pêcherie. Et si la Mouillère est une contrée humide, les Mariats ont peut-être comme origine un mot désignant les marais ou marécages. Le mot gaulois « vobero » (ou vabero) désignant un ravin marécageux traversé par un ruisseau plus ou moins caché a pu devenir la (ou les) Vesvre(s).

Le latin « fons » (source) nous a laissé bien entendu la Font, la Font-Veille (ancienne source), la Font-Bezin, la Font-Pinet (au milieu d'un bois de pins).

Puisque nous venons de parler de bois de pins, n'oublions pas que primitivement la forêt recouvrait tout notre pays et si elle a disparu, son souvenir reste dans plusieurs noms : le Roi des Bois, le Grand Bois, le Taillis Blanc. Nous avons évoqué l'origine de la Boulasserie par le bouleau (« boul » en gaulois ou « bétulus » en latin) ; il peut se retrouver peut-être à Bouquetraud (le petit Bouquetraud s'appelait autrefois Boulle). A moins que ce nom ne soit une déformation de bosquet comme on peut la voir aux Bouchets (ancien français « bouschet », bosquet, petit bois). Le taillis en est sans doute un vestige. Avreuil est formé à partir de deux mots gaulois : « eburus » (if) et « ialo » (clairière). On peut imaginer quelques Gaulois construisant leurs premières huttes dans une clairière du bois d'ifs qui surplombait la Bieudre. A Rouère, c'était le chêne rouvre qui devait prédominer tandis que le peuplier blanc pouvait très bien être présent aux Poubots. Il est clair que les Genièvres étaient occupés par des buissons de genévriers.

Les clairières se sont révélées insuffisantes et bientôt il a fallu défricher pour augmenter la surface cultivable. La méthode la plus rapide était de faire brûler la forêt : c'est ce souvenir qui nous reste aux Brules sans doute, au Pain chaud peut-être ; en effet ce dernier lieu s'est écrit Pinchaux dans les actes anciens et il laisse entendre que le bois de pins a brûlé, volontairement ou non. Au Bois du Soch, on a abattu la forêt puisque dans le mot « soch », il faut voir l'ancien français « soquet » ou « socquet » : souche. Il est du reste important de noter que c'était au Bois du Soch que se trouvaient les « communaux » de Franchesse, communaux vendus au siècle dernier pour payer la construction des différentes routes (Ygrande, Lurcy et Coulevre)

partant du bourg. Les Ouches, du gaulois « olca », désignent des terres alors devenues labourables.

Les endroits défrichés prenant de l'ampleur deviennent alors des champagnes ou campagnes (du latin « campus » : terrain cultivé) par opposition aux terres non cultivables et c'est pourquoi il nous reste le Champ, le Champaris, le Champcoulevre, le Champfougère.

Par contre le Désert qualifie un lieu où rien ne pousse et Gatelière pourrait bien venir de l'ancien français « gast » qui désignait un lieu inculte. Les Pinasses et les Epinasses font allusion aux épines nombreuses sur ces terrains et si la Rouche vient du germanique « raus », cela laisserait penser à un terrain où poussent les roseaux. Quant à la bruyère dont la végétation se plaît sur les terrains pas trop riches, elle caractérisait les Breures, le Breure Noire, la Bruyère au Loup.

Les noms d'animaux se retrouvent parfois pour désigner des contrées : les merles à Merlatière, les chèvres à la Chevrelle, et peut-être à Gadodièrre (ancien français « gadel » désignait le chevreau), le mouton au Lieu Belin : le « belin » étant l'ancien nom du bélier ; du reste, les éleveurs de moutons continuent de les rassembler aux cris « p'tits belos ! ». Pour le Renard, l'appellation serait plus récente car, au Moyen Age, cet animal s'appelait encore le goupil.

Ces lieux défrichés étaient encore entourés en grande partie de forêts et il fallait alors protéger les cultures de l'incursion des animaux sauvages. On construisait alors une haie, une clôture, une palisse en ancien français, dont la Palisse, la Palissade ou la Paliserie sont encore témoins. Peut-être en a-t-il été de même aux Barreaux, du vieux français barre, barrière, clôture, et peut-être aussi à la Maison-Barrée, mais pour cette dernière nous verrons une autre explication.

En ancien français, « échafaud » ne désignait pas la guillotine mais simplement un échafaudage servant de poste d'observation : c'est peut-être l'origine des Chaffauds.

Le travail des hommes se retrouve aussi dans certains noms : il n'est pas interdit de penser qu'une tuilerie ait été en activité à la Tuilerie, ou qu'une forge ou un atelier ait fonctionné aux Forges, se

fournissant en énergie dans la forêt alentour. A la Planchette, une petite passerelle en bois devait franchir le ruisseau.

La religion catholique se propageant nous a laissé la Croix Tricot, le « tricot » désignant autre fois un gros bâton (de pèlerin ?), la Croix de la Melade, une des croix limitant une ancienne maladrerie, et la Chapelle où subsiste la chapelle dédiée à la Sainte Radegonde.

La proximité géographique de l'Arbre Sec, la Justice, la Maison-Barrée, et même les Aguses permet d'émettre l'hypothèse que ce lieu ait été, à une certaine époque, un lieu d'exécutions ; l'Arbre Sec pouvait désigner le gibet. La barre était un mode de fermeture employé autrefois (utilisé encore pour certaines portes de granges) ; la Maison-Barrée désignerait une maison ainsi fermée qui pourrait être une prison. Quant à la racine des Aguses, elle évoque un objet tranchant ou pointu, pourquoi pas les armes en usage à cette époque ?

Aujourd'hui disparues, les communautés paysannes ont traversé les siècles avec leur mode de vie, leurs structures tout à fait particulières. Dans les archives, il est fait mention de Jean Bardon et ses personniers dont le nom est resté à Bardonnière. Remarquons qu'on retrouve dans ce nom la racine « dunum » (colline) et un autre mot gaulois « bar(d) » signifiant sommet, hauteur. De même, on parle aussi de Dampnereau et ses personniers – les Daneriaux. Pour les Drugnauds, il est fait aussi mention de Jean Druyneau et ses personniers. Les Places se sont appelés aussi le Lieu Sauldoys, nom d'un personnier.

Les Barons semblent évoquer aussi un nom de personne, mais on retrouve la racine « barre » (fortifications).

Ce qui précède est le résultat de quelques lectures qui ont amorcé une réflexion sur ces noms qui nous sont familiers. Peut-être y a-t-il interprétations erronées et hypothèses audacieuses dans ces lignes, les unes et les autres pouvant être relevées par l'expert en toponymie... que je ne suis pas.

André DESPRET

¹ Le Gaulois « béber »- le castor – est certainement à l'origine du nom Bieudre : rivière aux castors. Mais il y de cela bien longtemps....